



Declaration pmi maltraitance

Par **ndelchard**, le **04/12/2009** à **06:59**

Bonjour,
j'ai une fille de deux ans qui ne connait pas son pere biologique mais qui vie tres bien sans pour le reste tous va pour le mieu
La PMI de ma region ma appeller pour me prevenir qu'une plainte pour maltraitance avait etait deposer a mon egar contre ma fille
c'est propos sont bien evidament faux
que puis je faire ?
faut'il attendre les resultat de l'enquete social ?
salutation

Par **jeetendra**, le **04/12/2009** à **10:41**

Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles - CIDFF d'Eure et Loir -
Abbaye Saint Brice - 1 rue Saint Martin au Val - 28000 Chartres - Tél : 02 37 34 75 63

Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles - CIDFF - Antenne de Dreux -
10 rue Tourniquet - 28100 Dreux - Tél : 02 37 42 79 77

Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles - CIDFF - Antenne de Nogent
Le Retrou - Centre Communal d'Action Sociale - 71 rue Saint Hilaire - 28400 Nogent Le
Retrou - Tél : 02 37 52 55 64

Bonjour, contactez l'Association CIDFF proche de votre domicile, ils tiennent des
permanences juridiques, psychologiques, sociales et vous aideront à gérer cette douloureuse

situation, courage à vous, bonne journée.

Par **ndelchard**, le **04/12/2009** à **15:34**

je le fait de suite merci a vous